

Noyelles-sur-mer et ses hameaux

Nolette - Sailly-Bray - Bonnelle



Bulletin Municipal N° 8 - 2018



Sommaire :

Mot du maire
Les actualités des 2018
L'Ecole
Sports et Loisirs
Culture et Patrimoine
Etat Civil
Calendrier des fêtes

Mairie : 70 rue du General De Gaulle
80860 Noyelles sur mer

Tel : 03.22.23.49.85 - Fax : 03.22.23.70.32

E-mail : mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr



Le mot du maire

Mesdames et Messieurs,

A l'aube d'une nouvelle année, il est de coutume de faire le bilan de celle qui s'achève.

Cette année 2018 restera marquée par les nombreuses commémorations qui ont marqué, en France et dans le monde le centenaire de la première guerre mondiale et notamment le centenaire de l'armistice : le 11 Novembre 1918 à 5h10, la guerre prenait fin. Souhaitons que ce rappel de notre histoire laisse des traces dans notre mémoire et que nous œuvrions tous pour la paix.

Cette année restera aussi dans les esprits celle de l'agitation sociale avec le mouvement des "gilets jaunes", mouvement populaire né du mécontentement face à la hausse des taxes sur les carburants. Barrages, manifestations ont pris de l'ampleur pour déboucher sur six samedis de contestation à Paris amenant le gouvernement à annoncer une série de mesures fiscales et salariales.

Dans ce contexte difficile notre commune a maintenu ses investissements, des travaux ont été lancés et terminés : bornes pour voitures électriques, toiture de l'atelier communal avec panneaux photovoltaïques, 1 ère tranche du Chemin des Valois, d'autres seront achevés en 2019: 2ème tranche du Chemin des Valois, éclairage du stade, chemin d'accès à l'église, ravalement de la mairie.....

Malheureusement la fin d'année a été synonyme de déception puisque avec le vote (à la 3ème présentation !) du règlement de voirie de la CCPM c'est non seulement la moitié des voies communales d'intérêt communautaires qui redeviennent communales avec l'intégralité de l'entretien et de l'investissement à notre charge, mais également une participation à hauteur de 30% sur les travaux d'investissement des voies communautaires.

Enfin, pour finir sur une note positive n'oublions pas que 2018 c'est également l'année de la victoire en coupe du monde de l'équipe de France de football avec à la clé un grand moment de liesse populaire !

Le conseil municipal vous présente, par ma voix, ses vœux les meilleurs pour cette année 2019 et vous souhaite sincèrement santé, réussite pour vos projets et que notre village contribue à vous apporter par sa qualité de vie, son état d'esprit, son environnement, tout le bonheur auquel vous pouvez aspirer, en ayant choisi d'y vivre

*Cordialement
Votre Maire
Jean Louis DEMAREST*



Les actualités de l'année 2018

Cette Rétrospective de l'année 2018 a été établie avec les délibérations des différents conseils municipaux et les événements passés et diffusés sur notre site internet.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est accessible sur le site de la mairie :

<https://www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr>

Rubrique Mairie => comptes rendus de conseil municipal

Bien entendu l'affichage en mairie est maintenu.

➤ Janvier / Février 2018

Ouverture d'un nouveau commerce : le Bistro, rue du Maréchal Foch.

Passage d'un marcheur Jean Christophe, venu nous présenter sa démarche pour sauver la planète, une démarche résolument positive. Pour terminer son passage, il a projeté le film « Home » de Yann Artus Bertrand sans est suivi un temps d'échange sur les petits pas que chacun peut faire pour aller dans le bon sens, les idées divergent mais chacun est conscient qu'il faut agir.

Projection du film sur le cimetière chinois qui fut un réel succès. Ce documentaire, réalisé par des bénévoles de la commune a réussi à retracer une partie de notre histoire locale grâce à des images d'archives. Des extraits d'interviews ont fait revivre les personnalités locales bien connues des nombreux noyellois présents.

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Mr Jean Domitile. C'est Mr Martial Balsamo qui fut élu.

➤ Mars / Avril 2018

Première réunion pour la création d'un Atlas paysager sur notre commune organisée par Baie de Somme 3 Vallées. L'objectif est de sensibiliser les habitants à la richesse de leur paysage et de leur *patrimoine pour que chacun ait les clés pour les préserver et les développer.*

⇒ *Résultat attendu pour le début d'année*

Aménagement de la placette près de la gare : Des nouveaux petits "nids" colorés pour nos oiseaux! Des girouettes colorés égayés ce petit endroit. Malheureusement quelques jours après leurs installation, elles ont été dérobés !





➤ Mai / Juin 2018

Inauguration de la ligne du CFBS Le Crotoy / Noyelles entièrement remise en état grâce au concours financier du département. Un nouveau point d'arrêt en la gare de Morlay à Ponthoile est désormais mis en place.

BUDGET PRIMITIF 2018 - AMORTISSEMENTS

Détail des travaux d'investissement

Achat parking école	20 000 €
Travaux logement Hutte 400 coups	2 700 €
Toiture atelier	30 000 €
Eglise chauffage travaux	20 000 €
Accessibilité incendie mairie	15 000 €
Accessibilité cimetière	12 200 €
Eclairage stade	20 000 €
Achat licence IV	10 000 €
Ravalement façade mairie	10 600 €
Passage pavés 1 ^{ère} tranche	20 000 €
Borne électrique	3 600 €
Remboursement emprunt	45 499 €
Dépôt et cautionnement reçus	250 €
TOTAL INVESTISSEMENT	209 849 €

➤ Juillet / Aout 2018

Première balade gourmande organisé par « Tous Ensemble ». Du soleil, une bonne ambiance et des marcheurs motivés présents, une belle réussite pour l'association.

Le deuxième marché artisanal a eu lieu durant le dimanche de la fête locale, il a réuni plus d'une vingtaine d'exposants sous le soleil.

Comme chaque année, le dernier dimanche d'Août, la brocante organisée conjointement par les associations : Réveil Noyellois et Loisirs et Culture a été un réel succès.

➤ Octobre / Novembre / Décembre 2018

Démission du conseiller Municipal : Max Lavoine.

Cérémonie du centenaire du 11 novembre 1918 : les enfants de l'école ont animés la cérémonie par leurs chants. Une délégation chinoise était également présente, elle s'est recueillie ensuite au cimetière chinois.

L'année s'est achevée avec le passage du Père Noël le 22 décembre dernier et la remise de jouets par la commune. Des chocolats ont été également distribués par l'association Loisirs et Culture.



➤ Médical

Deux nouvelles orthophonistes vont s'installer courant janvier dans l'ancien cabinet médical du docteur Douniol. Cela porte à 3 praticiennes spécialisées dans l'orthophonie dans notre commune.

➤ Colis des aînés

Le conseil municipal a délibéré le 5 juillet dernier : de **conserver le repas des aînés à partir de 65 ans**. De **remettre des bons d'achat à utiliser chez les commerçants locaux** d'un montant équivalent au prix du repas des Aînés **aux personnes âgées de 70 ans et qui ne participent pas au repas**. Il a aussi été décidé d'attribuer ce bon d'achat aux personnes âgées de moins de 70 ans ne pouvant participer au repas pour cause justifiée et sur avis favorable du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette décision sera appliquée aux personnes habitants effectivement la commune au moment de la distribution de ces bons d'achats.

➤ Travaux chemin des valois

La première tranche des travaux du chemin des Valois s'est achevée en cette fin d'année 2018. Du passage à niveau jusqu'au pont de chemin de fer la route et les trottoirs ont été complètement refaits. Ces travaux sont financés à 100% par la CCPM. La deuxième tranche qui va de la rue de Général De Gaulle au passage à niveau doit avoir lieu en 2019, elle prévoit l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public (à charge de la commune).

➤ Dossier Blanquetaque :

Pas d'évolution sur ce dossier, malgré la rencontre de plusieurs promoteurs.

➤ Travaux d'assainissement de Sailly-Bray

Les travaux sont abandonnés faute de financement, refus catégorique de 3 banques.

➤ Marais de Sailly-Bray

Conformément aux termes du bail, après plusieurs visites, un courrier a été adressé par la municipalité au locataire pour que l'entretien du site soit effectué : coupes d'arbres, élagages, taille des haies ...

Considérant la dangerosité du carrefour de Sailly Bray liée à l'absence de ligne blanche sur la RD111, une demande motivée a été faite à l'agence routière du département pour modifier le marquage horizontal.



➤ Arbres abattus Pont le Dien : mesures compensatoires

Les mesures compensatoires liées à l'installation du camping de la Roselière sur le site du "Maraichon" prévoient l'aménagement du terrain appartenant à la commune située dans le prolongement de l'aire de pique-nique du Dien en direction de Sailly Bray. Les travaux ont commencé avec l'abattage des arbres et doivent se terminer début 2019.

➤ Eclairage du stade

L'éclairage du stade qui ne fonctionnait plus que partiellement va être refait avec 2 mâts de 12 mètres sur lesquels seront installés des projecteurs de nouvelle technologie plus performants et moins consommateurs d'énergie. Ces travaux ont fait l'objet d'une convention financière avec la FDE 80 et doivent débuter dès que la météo sera favorable permettant ainsi à l'équipe locale de s'entraîner dans de bonnes conditions.

➤ Urbanisme

Concernant les travaux sur construction existante, les règles ci-dessous sont à appliquer.

Travaux sur constructions existantes	En droit commun	Surface après travaux	
		> 150 m ²	< 150 m ²
Surface de plancher ou emprise au sol ≤ 5 m ²	Dispense R.421-13	Dispense R.421-13	Dispense R.421-13
Surface de plancher ou emprise au sol > 5 m ² et ≤ 20 m ²	Déclaration préalable R.421-17 f)	Déclaration préalable R.421-17 f)	Déclaration préalable R.421-17 f)
EN zone U des PLU/POS Surface de plancher ou emprise au sol > 20 m ² et ≤ 40 m ²	Déclaration préalable R.421-17 f)	Permis de construire R.421-14 b)	Déclaration préalable R.421-17 f)
HORS zone U des PLU/POS Surface de plancher ou emprise au sol > 20 m ² et ≤ 40 m ²	Permis de construire R.421-14 a)	Permis de construire R.421-14 a)	Permis de construire R.421-14 a)
Surface de plancher ou emprise au sol > 40 m ²	Permis de construire R.421-14 a)	Permis de construire R.421-14 a)	Permis de construire R.421-14 a)

➤ Info sur la taxe de séjour

La taxe de séjour s'applique à tout hébergement ouvert à la location touristique. Cela signifie que chaque propriétaire louant un logement entier ou partiel de manière habituelle ou ponctuelle, pour une nuit, un week-end ou plus et sur des sites de réservation en ligne est donc concerné. Il doit se déclarer impérativement en mairie afin de se mettre en règle. Des contrôles inopinés seront effectués.

La taxe de séjour bénéficie à la commune (75 %) et au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (25%). Sa perception contribue à l'embellissement et au développement touristique de notre commune et du territoire. S'assurer qu'elle est bien versée par ceux qui en sont redevables permet aussi de ne pas peser uniquement sur ceux dont la location est une activité professionnelle.



La Loi de Finances du 28 décembre 2017 a supprimé la notion d'établissement présentant des caractéristiques de classements touristiques équivalents. Désormais, les labels tels que CléVacances, Gîte de France,... ne pourraient être retenus par le calcul de la taxe de séjour et seront classés comme hébergement en attente de déclassement ou sans classement. Seul le classement en Préfecture est retenu pour le calcul de la taxe de séjour. Les non classés seront davantage taxés.

➤ Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité »

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

NOYELLES-SUR-MER	
PRUVOT Pierre	5. Rue Mare Marcio
ÉVRARD André	42. Résidence Blanquetaque
DOMITILE Jean	245. Rue Violette Szabo
GAPENNE Luc	21. Rue du Général Leclerc
De POURCQ Delphine	389. Rue du Général de Gaulle
COQUELIN Catherine	10. Rue du Maréchal Foch
NOLETTE	
HECQUET René	25. Route de Sailly
CAUX Daniel	6. Route de Ponthoile
VAN DURME Michel	32. Route de Sailly
GALIANI Michel	10. Route de Ponthoile
SAILLY-BRAY	
JUSRAND Denis	45. Rue du Marais
LEROY Jean-Pierre	437. Rue Colasse
LAVOINE Max	840. Rue Colasse



➤ A propos des compteurs « Linky »

Depuis le début de l'installation des nouveaux compteurs communicants « Linky », des propriétaires nous ont fait part de leurs inquiétudes sur différents aspects qui les poussent parfois à refuser la pose de ce compteur. Nous pouvons comprendre les inquiétudes ressenties, parfois à la lecture de certains articles de presse, sur les réseaux sociaux et sur l'internet.

La commune n'a aucun pouvoir, ni compétence, ni aucune responsabilité dans cet échange entre le fournisseur ENEDIS et le particulier. D'ailleurs, les villes qui s'y sont opposées ont toutes été déboutées par le Tribunal.

Attention, en cas d'obstruction persistante, vous risquez d'être soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an.

Quelques rappels :

➤ Nettoyage des trottoirs et caniveaux :

Tous les habitants sont tenus de procéder à leur nettoyage sur toute la longueur faisant face à leur habitation.

N'oubliez pas non plus d'élaguer les arbres et les haies en bordure de voie publique.

➤ Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts !!

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage, de taille des haies et d'arbustes, de débroussaillage
- les épluchures

Vous pouvez :

- Déposer les déchets verts en déchetterie
- les utiliser en paillage ou en compost individuel

Attention : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une infraction sanctionnée par une contravention de 3ème classe, soit **450 euros** d'amende. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction.

➤ Eclairage public :

Si vous constatez un défaut d'éclairage sur un poteau lumineux, veuillez en relever le numéro figurant sur la plaque et le communiquer à la mairie pour faciliter son signalement pour sa réparation.

➤ Distribution raticide

Depuis début 2018, par soucis d'économie la distribution de raticides à domicile n'a plus lieu, ils sont à retirer directement en mairie aux horaires d'ouvertures.



L'école

L'année scolaire était placée sous le thème des contes traditionnels, thème qui a été le fil conducteur, tout au long de l'année, des différents projets pédagogiques et de la kermesse.

Au mois de novembre, nous sommes allés à Amiens pour assister à un spectacle de marionnettes « Les trois petits cochons » au théâtre de Chès Cabotans.

En décembre, la municipalité a offert aux élèves une séance de cinéma. Les élèves ont apprécié le visionnage de « Un conte peut en cacher un autre » : dessin animé dans lequel se croise plusieurs héros des contes traditionnels, du Petit Chaperon rouge à Blanche-Neige en passant par les 3 petits cochons sans oublier le Loup.

Le marché de Noël de l'école a remporté un franc succès. Les enfants ont présenté à leur famille les chants de Noël appris. A l'issue du spectacle, les familles ont pu acheter les objets fabriqués par leurs enfants ainsi que quelques jacinthes.

En février a eu lieu le loto de l'école. Nous avons également fêté mardi gras. Les enfants sont venus déguisés et ont le droit à des crêpes pour le goûter.

En avril, quelques enfants de l'école ont participé au cross de l'USEP de la circonscription Ponthieu-Marquenterre. Malgré un petit effectif, 2 d'entre eux sont montés sur le podium (Elodie a la première place et Louna à la seconde place).

En mai, en partenariat avec l'association Tous Ensemble, les élèves ont fait une marche à l'occasion du parcours du cœur.

En juin, plusieurs enfants ont participé à la journée pêche organisée par l'USEP au parc de la Bouvaque. Chacun a pu revenir avec 2 truites !



Pour terminer l'année, les trois classes se sont rendues au Château d'Eaucourt. Les enfants ont été sensibilisés à l'époque du Moyen-Âge tout en pratiquant divers ateliers.

Seule ombre au tableau, nous avons eu le regret d'apprendre, fin janvier, la décision de l'éducation nationale de fermer une classe. Malgré les actions de défense, nous avons perdu notre 3ème classe à la rentrée de septembre. Mme Hernat, dernière arrivée dans l'école, nous a donc quittés. Elle enseigne désormais à l'école de Longpré-les-corps-saints.



Sport et Loisirs

- **FC Noyelles-sur-mer :**

Pour la saison 2017/2018, les débuts de l'équipe première en D4 ont été perturbés par des problèmes d'effectif et le club a dû se résoudre à supprimer son équipe réserve. Au terme de cette saison le maintien n'a pu être assuré.

Toujours motivée l'équipe dirigeante a souhaité repartir pour 2018/2019 en D5 avec un effectif rajeuni et un nouvel entraîneur.

**Souhaitons-leur une bonne saison, et bien sûr n'oubliez pas de venir les encourager
le Dimanche après-midi au stade !**

- **LES LOISIRS**

Venez marcher tous les Mercredis avec l'association « Tous Ensemble »

Balades de 7 à 9 kilomètres dans un rayon de 20 à 25 kms autour de Noyelles.

Départ 14h de la place du village, les déplacements se font en covoiturage.

Tout cela dans une ambiance très conviviale, si vous avez envie d'espace, d'air pur et surtout d'un peu d'exercice, venez rejoindre les marcheurs !!!!

Renseignez-vous sur le programme des balades affiché à la mairie ou disponible sur le site internet.

Cartes, Jeux de Sociétés, Tricots, Atelier Couture et autres ...

Ont lieu le Jeudi de 14h à 18h.

Informations auprès de mesdames Florence LECLERCQ et Catherine COQUELIN

Les Associations

ACPG - CATM Président : Pierre PRUVOT	LE REVEIL NOYELLOIS Président : Christian HUNAUT	SPORTS ET LOISIRS A SAILLY-BRAY Président : Jean-Pierre LEFEBVRE
TOUS ENSEMBLE Présidente : Florence LECLERCQ	CHORALE NOYELLOISE Présidente : Genevieve DOMITILE	LOISIRS ET CULTURE Président : André EVRARD
	FOOT CLUB DE NOYELLES Président : Alain FROISSART	



Culture et Patrimoine

2018, année du centenaire, année du souvenir et de la mémoire.

Deux cérémonies officielles ont eu lieu sur le site :

- la fête du Qing Ming le 08 Avril, où, au son des cornemuses, de nombreuses personnalités dont l'Ambassadeur de Chine en France et le Sous-Préfet d' Abbeville, mais aussi un nombre important d'anonymes ont voulu rendre hommage aux travailleurs chinois morts ici, à Noyelles sur Mer dans ce qui était à l'époque un camp de travail.

- Une émouvante célébration le 11 Novembre pour associer ces déracinés de la Grande Guerre aux cérémonies du Centenaire de l'armistice et délivrer un message de paix.

Cette année encore, comme à l'accoutumée, de nombreuses personnes sont venues à titre individuel découvrir ce lieu de recueillement qui inspire, avec ses 842 stèles, sérénité et respect

D'autres, plus d'un millier, ont choisi les différentes manifestations organisées : visites guidées, diffusion du film, expositions , pour s'imprégner de cette histoire, la journée du Patrimoine a notamment attiré plus de 400 visiteurs.

Les télévisions françaises et chinoises se sont également invitées et les reportages sur le site ne manquent pas.



"Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre " W.Churchill

Des flyers sont toujours disponibles en mairie !



La tradition de l'An se perpétue, après une trêve de quelques mois, nous avons eu la « surprise » de trouver dans notre boîte aux lettres un énième bulletin d'expression libre des conseillers municipaux, ou plutôt.... d'un conseiller municipal !!

Une éternelle litanie sur ce qu'il faut faire, ce qu'il fallait faire et ce qu'il faudra faire...

Une remise en cause perpétuelle des compétences de l'actuelle municipalité.

Il nous faut donc rappeler une nouvelle fois :

-En 2014 les élections municipales ont prouvé que les habitants voulaient radicalement et définitivement tourner la page.

-La situation trouvée à notre arrivée était très alarmante.

-La quasi-totalité des dossiers cités dans ces bulletins étaient déjà lancés et non bouclés :

- ✓ parking de l'école : aménagé, subventionné, utilisé mais non acheté et NON PAYE, la régularisation s'est faite devant le notaire en Novembre 2018.
- ✓ lotissement Blanquetaque : une grosse épine dans le budget de la commune avec un prix d'achat réévalué par le Tribunal Administratif, une caution initiale utilisée à d'autres fins et plus aucun acquéreur intéressé !! La commune a donc dû faire un prêt pour la totalité du coût amputant par conséquent ses investissements possibles.
- ✓ La vente du Maraîchon dont le produit devait servir à financer en grande partie les travaux d'assainissement de Sailly-Bray (voir délibération du 18 Mars 2011).

Où est passé cet argent ????

Depuis 4 ans, le conseil municipal fait tout pour revenir à une situation irréprochable, tout en maintenant des investissements utiles et en dépensant de manière réfléchie.

Avant d'engager de nouveaux projets, il fallait d'abord régulariser ceux en cours, pour repartir sur une base financière saine.



Etat civil 2018

❖ LES NAISSANCES :

Ils / elles ont poussé leur 1^{er} cri !



Le 10 janvier 2018 : Louisa Bordji

Le 27 février : Aaron Janwski

Le 9 mars Daphné D'Avout

Le 27 juin Jade Allart

Le 29 juin Marine Debeaulieu

Le 30 juin Timoté Lavoine

Le 2 aout Ulysse Testori

❖ LES MARIAGES ET LES PACS



Nous avons eu le plaisir de les entendre se dire « OUI » à la mairie :



Vendredi 8 Juin 2018: Sylvie Miart et Nicolas Poteloin

Samedi 9 Juin 2018 : Virginie Coudre et Mickael Demarest

Samedi 7 Juillet 2018 : Beatrice Poidevin et Christophe Vasseur

Samedi 28 Juillet 2018 : Marion Gaudard et Mickael Havet

Le 27 Juillet 2018 : Elodie Smets et Erwan Leloire se sont pacsés.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et présentons à nouveau tous nos vœux de bonheur et de réussite dans la vie.

❖ LES DECES

Ils nous ont quittés cette année, nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances :

- Mr Patrick LARGEMAIN
- Mme Marie Paule DECROCK
- Mr Jacques LEMPEREUR
- Mr Marcel DELSARTE
- Mme Amélie LECAPITAINE
- Mme Thérèse GIGNON
- Mr Guy PORQUET

Ayons également une pensée pour :

Jacky MAGNIER : conseiller municipal de 1965 à 1971

Jean Marc PAGE : Fondateur du Chemin Fer de la Baie de Somme

Calendrier des fêtes

Calendrier des fêtes 2019			
Samedi	12 janvier	18 h 00	Vœux du maire
Samedi	09 mars	Loto organisé par l'école	
Samedi	23 mars	Soirée déguisée organisée par « Tous Ensemble »	
Samedi	13 avril	Repas des aînés à la salle communale des Loisirs	
Dimanche	21 avril	Réderie de Sailly-Bray	
Vendredi	31 mai	Fête des voisins	
Samedi	15 juin	Kermesse de l'école	
Samedi	17 août	Fête du village organisée par « Tous Ensemble »	
Dimanche	18 août		
Lundi	19 août		
Dimanche	25 août	Brocante de Noyelles organisée par Le Reveil Noyellois et Loisirs et Culture	
Samedi	23 novembre	Soirée Beaujolais organisée par « Tous Ensemble »	
Vendredi	13 décembre	Kermesse de Noël à l'école	
Samedi	21 décembre	Noël des enfants à la salle communale des Loisirs	

**L'équipe municipale vous adresse
ses meilleurs vœux pour l'année 2019.**



La Cérémonie des vœux aura lieu le

Samedi 12 janvier 2019

À 18h à la salle communale des loisirs.